



Des comptes moins déficitaires que prévu

Sur fond de chute des recettes fiscales, Val-de-Travers boucle pour la première fois dans les chiffres rouges. Une bonne maîtrise de ses dépenses lui permet heureusement d'afficher un résultat 2016 meilleur que celui inscrit au budget.

A l'impossible, nul n'est tenu ! En baisse de près de 14 %, les recettes fiscales de Val-de-Travers plongent pour la première fois la commune dans les chiffres rouges. Les comptes 2016 affichent un déficit de 1,7 million de francs, pour des charges totales de 67,3 millions. Le budget prévoyait un déficit de 2,7 millions, la commune ayant pu limiter la casse en maintenant une ligne stricte en matière de charges de personnel, ainsi que de biens et services.

La perte sera prélevée sur la fortune communale, qui n'a cessé d'augmenter depuis la fusion et dont le rôle est précisément de pouvoir affronter les exercices difficiles. Lors du bouclage 2015, meilleur résultat réalisé depuis la fusion, le bénéfice avait d'ailleurs été affecté dans ce sens à la fortune, laquelle n'a cessé d'augmenter depuis 2009, atteignant plus de 31 millions de francs. L'impact des comptes 2016 sur l'état des finances communales doit ainsi être relativisé, sans être minimisé pour autant.

A relever également le grand bond en avant réalisé par le bilan de la commune, qui double de valeur et dépasse les 200 millions de francs. L'enrichissement n'est toutefois que

comptable. La nouvelle Loi sur les finances exigeant plus de transparence, les communes ont également eu l'obligation de dissoudre les réserves latentes comprises dans leurs biens immobiliers. Cette réévaluation permet à la Commune de réaliser plusieurs opérations, dont l'anticipation de nouvelles mesures liées à l'assainissement de la caisse de pensions.

Par ailleurs, si de timides signaux à nouveau positifs sont émis par l'économie, il convient de rester vigilant, également en regard de la politique cantonale : l'incertitude demeure quant à la péréquation des charges et à la répartition de l'impôt sur les frontaliers, tandis que les intentions cantonales de report de charges sur les communes demeurent une réalité, qui impacte déjà les comptes 2016 pour quelque 300'000 francs.

Le Conseil communal entend ainsi rester dans la ligne de prudence suivie jusqu'ici, qui lui a permis de disposer des ressources nécessaires pour faire face à ce premier exercice déficitaire sans avoir dû renoncer pour autant à mener une politique active en faveur du développement de Val-de-Travers.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension humaine (11/24)

© Loïc Valverde



Echo des autorités

Maintien des activités de santé à la polyclinique de Couvet

Le 1^{er} mai dernier, le Centre de traitement et de réadaptation (CTR) de Couvet a été fermé par l'Hôpital neuchâtelois (HNE) pour devenir une Maison de vie et de santé. La fondation Les Perce-Neige accueille désormais sur le site les personnes cérébrolésées du canton.

Après ce changement, le Conseil communal rappelle que les prestations destinées à la population sont maintenues et seront même renforcées, comme cela a été annoncé en début d'année. Par ailleurs, un tout-ménage avec tous les numéros de téléphone utiles est distribué dans

la présente édition. En résumé :

- La polyclinique médico-chirurgicale accueille les patients avec ou sans rendez-vous entre 8 h 00 et 22 h 00 avec du personnel spécialisé.
- En dehors de cet horaire, nous invitons la population à appeler au préalable la médecine de garde au 0848 134 134 ou le 144 pour les urgences.
- Le départ SMUR est lui aussi maintenu, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

Le site de Couvet dispose d'un cabinet médical de groupe avec un

pédiatre, d'un cabinet de gynécologie, de consultations spécialisées (rhumatologie, orthopédie, ophtalmologie, ORL), de consultations et soins d'oncologie ambulatoire, de radiologie, d'un laboratoire, de physiothérapie, d'ergothérapie et de nutrition ambulatoire.

Dans un contexte hospitalier bouleversé, le Conseil communal souscrit pleinement à ce précieux partenariat avec de nombreux acteurs qui sont vivement remerciés pour leur engagement au profit de la population de notre région.

ANNONCES

Taxe de chiens 2017

La commune a procédé ces derniers jours à l'envoi des factures de taxes de chiens 2017.

Chaque propriétaire de chien qui n'aurait pas reçu de facture voudra bien se présenter au bureau du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale, rue des Collèges 2, 1^{er} étage, 2108 Couvet, afin d'y inscrire son chien ou transmettre les documents usuels par courriel à l'adresse : FinancesEconomie.VDT@ne.ch.

En l'absence d'annonce, les propriétaires s'exposent aux sanctions prévues par les législations cantonale et communale.

D'autre part, pour toute demande de renseignement ou d'annonce de facture erronée, le dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale se tient à disposition au 032 886 43 64 ou 032 886 43 60, de 09 h 00 à 12 h 00.

Arrêté de circulation (Buttes)

Article premier : Il est obligatoire de tourner à droite en débouchant de la rue Derrière-Ville-en-Vent (DP87) sur le Faubourg « Obliquer à droite ».

Abbaye de Buttes, du 01 au 06 juin 2017 :

Interdiction générale de circuler : Place de l'Abbaye, du jeudi dès 18 h 00 au mardi à 22 h 00.

• Une déviation sera mise en place pour La Robella : via le pont des Sugits, la Couatanne, la place du Stand et vice versa, du jeudi dès 18 h 00 au mardi à 22 h 00, sauf pendant les tirs de l'abbaye du samedi de 09 h 00 à 12 h 00.

• Perturbation du trafic : dans le cadre du cortège, la circulation sera perturbée le samedi à partir de 14 h 00 jusqu'à la fin du défilé sur les rues suivantes : Les Raies, Possena, Place du Cercle, du Ruisseau, Derrière-Ville, Bas-de-la-Route, du Milieu et du Pont.

Avis de restriction de circulation

Raiffeisen Trans VTT, le mercredi 14 juin 2017 à Boveresse

Interdiction générale de circuler : Route cantonale N° 2233, depuis le pont sur l'Areuse à Môtiers jusqu'à l'intersection de la rue du Quarre à Boveresse de 14 h 00 à 22 h 30 ; Route cantonale

N° 149, depuis l'intersection du giratoire du Pont des Chèvres à Fleurier jusqu'à Prise-Sèche à Boveresse, de 18 h 45 à 20 h 30 ; Des déviations seront mises en place : RC 2233, via Couvet - Môtiers ou/et Fleurier - Môtiers et vice versa ; RC 149 Giratoire du Pont des Chèvres, H10, Couvet, Prise-Sèche et vice versa.

Places de stationnement à Môtiers : Cour du collège, pour les courses des Kids ; Place de la Gare ; Parcs des entreprises Etel et Mauler, dès 17 h 00.

Dès 18 h 45, au passage des coureurs la circulation sera perturbée jusqu'à la fin des courses sur les routes cantonales, rues et chemins suivants : du Collège, de Bellevue à Boveresse, L'Auge Belin, RC 2234, Plancemont, RC 149 à Couvet.

Défi du Val-de-Travers, du 9 au 10 juin 2017 à Couvet

Interdiction générale de circuler : Rue du Clos-Pury, devant et le long du Centre sportif, dès le vendredi à 12 h 00 au samedi soir ; Jorat (excepté entreprises Sintetica Bioren SA et MTE SA), dès le vendredi à 16 h 00 au vendredi soir ; Rue des Iles, depuis l'intersection de la rue Edouard-Dubied (H10) à l'intersection de la rue du Pré-Jorat, dès le samedi à 06 h 00 au samedi soir (excepté bus transN, rue des Tilleuls et clinique vétérinaire) ; La route de la Côte de Riau, depuis le pont « Du Bied » jusqu'au lieu-dit « Riau Dessous » le samedi dès 07 h 30 à 14 h 00.

Interdiction de parquer : Rue du Clos-Pury, devant et le long du Centre sportif, dès le vendredi à 12 h 00 au samedi soir.

Une déviation sera mise en place pour la rue du Pré-Jorat et le Site-Dubied, via le Bois de Croix et le pont de la Presta et vice versa, dès le vendredi à 16 h 00 au samedi soir.

La circulation sera perturbée le samedi à partir de 07 h 00 sur plusieurs routes au Val-de-Travers. Places de stationnement : Rue du Pré-Jorat.